

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis

Rapporteur : Chantal Brault

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, des conventions annuelles ont été signées entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis suivies de conventions triennales dont la dernière a pris fin en décembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une nouvelle convention avec le CSCB pour une durée de trois ans.

En application de cette convention, le CSCB, conformément à ses statuts, dans le cadre de son projet social conclu avec la CAF, s'engage à poursuivre les objectifs qui s'articulent autour des thèmes prioritaires suivants :

- favoriser l'intégration et l'implication de tous dans la vie du quartier, lutter contre l'isolement ; il organise à cet effet une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations en assurant une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ; il met en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- accueillir et accompagner les personnes en situation difficile ; il développe à cet effet des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- accompagner les familles dans leur fonction d'éducation et travailler en partenariat avec les structures municipales en matière éducative,
- valoriser le quartier et ses habitants.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec le Centre social et culturel des Blagis pour la période 2021, 2022 et 2023.